

On a pu constater beaucoup de coopération de la part de tous les partis lors des séances de ce comité. L'un des sous-comités était présidé par le député de Renfrew-Nord-Nipissing-Est (M. Hopkins). Même si ce député et moi-même représentons des populations qui résident du côté ontarien de la vallée de l'Outaouais et même si nos circonscriptions sont limitrophes, nous ne sommes pourtant pas toujours d'accord. Tous les députés ont été très satisfaits d'avoir fait partie de ce comité et sont parvenus à des conclusions unanimes contenues dans le rapport.

A l'étape du comité, le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) a parlé de la possibilité d'étendre cette disposition de façon à englober un plus grand nombre de personnes que les seuls professeurs et administrateurs du ministère de la Défense nationale. Nous avons alors parlé de la MacMillan-Bloedel en Colombie-Britannique qui a des vendeurs en Australie et en Malaisie ainsi que d'autres entreprises qui ont des agents stationnés outre-mer pendant des périodes d'un ou deux ans. En fait, il y a en tout temps environ 250,000 à 300,000 Canadiens à l'étranger. On a décidé qu'il serait tout simplement trop coûteux d'inclure tous ces gens.

Ceux qui sont à l'étranger par affaires pour le compte du gouvernement ou en mission diplomatique ou commerciale peuvent être inclus parce que le gouvernement connaît leur lieu de résidence au Canada. Nous avons décidé de grouper les gens du ministère de la Défense nationale en bloc parce qu'ils sont obligés d'inscrire le lieu de leur résidence sur un formulaire avant de quitter le pays.

Les Canadiens qui sont en congé universitaire ou sabbatique, ceux qui sont en voyage ou travaillent pour une autre compagnie à l'étranger seraient obligés de s'inscrire auprès des diverses ambassades canadiennes. On a cru que cela coûterait trop cher. En fait, le Canada n'a pas d'ambassade dans tous les pays. Je sais que certains pays se servent de cette méthode, mais on a pensé qu'elle coûterait trop cher. Pour cette raison, le sous-comité a accepté ce que le député de Provencher a inclus dans son bill d'initiative parlementaire. Le comité permanent a travaillé en grande harmonie, et il est arrivé à une entente en 1976.

Comme il y a une base militaire dans ma circonscription et qu'un certain nombre de mes commettants sont appelés à aller travailler à l'étranger à titre de membres du personnel civil de soutien administratif, je me félicite de l'adoption de cette disposition.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, personnellement, je ne désire pas intervenir dans ce débat, mais le député de Renfrew-Nord-Nipissing-Est (M. Hopkins) a soulevé une question de fond. Il demande le consentement unanime de la Chambre pour répondre à cette question.

M. l'Orateur adjoint: Comme il s'agit d'une motion modificatrice, le ministre n'a pas le droit de répondre. Par conséquent, il demande le consentement unanime de la Chambre pour pouvoir le faire. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, le député de Renfrew-Nord-Nipissing-Est a posé une question au sujet de cet amendement.

Travaux de la Chambre

Il veut savoir si les conjoints et les enfants des personnes visées par la loi, à savoir les enseignants et les administrateurs, étaient visés également. Comme, aux termes de cette motion, elles sont considérées comme des employés du ministère de la Défense nationale, ces personnes seront visées au même titre que les conjoints et enfants des membres des Forces armées dans la même circonstance. La réponse à cette question est donc oui.

M. l'Orateur adjoint: Le vote porte maintenant sur la motion n° 16, inscrite au nom du vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. MacEachen). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 16 de M. MacEachen est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Comme convenu plus tôt, la motion n° 18, allant de pair avec la motion n° 16, est également adoptée.

(La motion n° 18 de M. MacEachen, est adoptée.)

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord-Nipissing-Est): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre la parole pour retirer la motion n° 17 et je remercie les députés de leur collaboration à propos de la motion n° 16.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Y a-t-il consentement unanime pour que le député de Renfrew-Nord-Nipissing-Est, (M. Hopkins) retire la motion n° 17?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 17 de M. Hopkins est retirée.)

M. l'Orateur adjoint: L'étude du bill C-5 à l'étape du rapport est maintenant terminée, sauf pour la motion n° 15 qui a été réservée avec le consentement de la Chambre. En vertu d'un ordre de la Chambre, le bill sera étudié à toutes les étapes et adopté demain avant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

● (2202)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Nous avons discuté de motions plus tôt aujourd'hui. Le leader adjoint du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire s'il a déjà inscrit à l'ordre du jour de lundi prochain l'étude d'une motion relative aux affaires extérieures ou s'il entend ne l'inscrire que lundi, et pourrait-il aussi nous dire un mot de l'ajournement?

M. Cafik: Oui, monsieur l'Orateur. Vu l'accord de la Chambre et l'ordre qu'elle a adopté concernant l'expédition du bill C-5, j'estime que c'est là une demande raisonnable, et la Chambre peut compter que je vais faire tout ce qui est en mon pouvoir pour présenter demain les deux motions, pourvu évidemment qu'elles soient prêtes. Je vais prendre si possible ce soir ou dans la matinée de demain les dispositions nécessaires.